



Le broyage des déchets verts une étape incontournable

Le broyage est une étape primordiale de la filière de traitement des déchets verts à la ferme. Il permet de réduire et de mélanger de façon homogène l'ensemble des déchets verts (branches d'élagage, tontes, feuilles....) et d'avoir un broyat de qualité.



On distingue deux grandes catégories de matériels destinés au broyage de déchets verts :

- 1. Les broyeurs à alimentation manuelle**, nécessitent un tri préalable des déchets verts (retrait des grosses branches et des déchets non ligneux...). Ils sont alimentés par la prise de force d'un tracteur ou par un moteur thermique et ils sont surtout adaptés aux petites plate-formes de compostage et aux professionnels du paysage. Le débit moyen est environ de 10 m³ broyés/heure.
- 2. Les broyeurs à alimentation mécanique**, (par chargeur ou par grue). Ils sont entraînés par un moteur thermique. Les organes de broyage sont constitués de marteaux ou de fléaux. Les débits sont compris entre 10 et 300 m³ broyé/heure.

Dans le cas du co-compostage ou de l'utilisation en litière, nous privilégierons les broyeurs à alimentation mécanique.

Il existe deux types de broyeurs :

- Le broyeur lent qui absorbe **gazons et ligneux** de tous diamètres mais qui réalise un **broyage grossier**.
- Le broyeur rapide, plus sensible au risque de bourrage mais qui se caractérise par un bon **défibrage** et donc un **broyat plus fin et ne nécessitant pas de criblage**. Dans le cas de l'utilisation à la ferme, c'est ce dernier critère qui est recherché.



Chargement des déchets dans le broyeur



Critères de qualité du broyat

- Il doit être assez fin tout en gardant un rôle de structurant (porosité suffisante pour permettre une bonne aération du mélange). La grille utilisée sur le broyeur est d'un diamètre maximal de 100 mm.
- Il ne doit pas contenir de morceaux de bois non défibrés supérieurs à 30 cm de long et 5 cm de diamètre.

Les équipements nécessaires pour un broyage de qualité des déchets verts se caractérisent par :

- **Un bon défibrage** qui assure aux micro-organismes aérobies, une surface d'échange importante et facilite la dégradation des matières ligneuses. Cette qualité est en général garantie par les broyeurs à dents, à marteaux ou à fléaux.
- **L'absence de bourrage**. Un dispositif d'entraînement des déchets verts, par nature très hétérogènes est nécessaire. Il peut être constitué d'une trémie orientable, d'un plateau muni d'un rouleau dentelé ou d'un tapis d'alimentation.
- **La présence d'un déferrailleur**, pour éviter tout risque pour les animaux dans le cas d'utilisation en litière ou épandage du compost en prairie.



Déchets ferreux après broyage = 1kg/tonne de déchets verts broyés

Des professionnels sont à votre disposition pour réaliser vos chantiers de broyage.